

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 7 NOVEMBRE 2016 A 19 H 30, A L'HOTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRESIDENCE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1
Monsieur André Poirier, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Simon Langeveld, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Raymond Fortier, conseiller au siège numéro 5
Madame Valérie Guénette, conseillère au siège numéro 6

Sont également présents:

Monsieur Ali Ayachi, inspecteur municipal (quitte à 20 h)
Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du Conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par la conseillère Valérie Guénette régulièrement ouverte.

Ordre du jour : 2016-11-07, 1 **Attendu que** chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Jeff Garrett que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Whereas each of the members of council has acknowledged the agenda for this meeting, which was read aloud by the mayor;

It is proposed by councillor Langeveld, seconded by councillor Garrett that the agenda proposed to the members is adopted by leaving the item Varia open.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 novembre 2016 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257 route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture – opening

1. Ordre du jour - agenda
2. Procès-verbal - minutes
3. Période des questions - question period

Urbanisme/Inspection

4. Dépôt du compte rendu de la séance du CCU / CCU meeting minutes
5. Demande de dérogation mineure – 88, chemin Colibris/ Minor derogation
6. Demande d'intervention Bell / request
7. Règlement numéro 2016-08 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux / By-law no. 2016-08
8. CPTAQ - dossiers du mois (0756-10-7823, 1550-56-4565, 1651-20-6189, 0956-02-9049) / monthly files

Administration

9. Correspondances
10. Rapport du maire / mayor's report
11. Avis de motion Budget 2017 / Notice of motion

12. Résolution respectant les modalités du guide pour le programme TECQ 2014-2018 / Resolution regarding the conditions in the guide for the program TECQ 2014-2018
13. Entente intermunicipale urbanisme et géomatique / Intermunicipal agreement urban planning and mapping service
14. Entente inspecteur / Agreement for the municipal inspector
15. Calendrier des séances 2017 / 2017 council meetings
16. Fête de Noël / Christmas activity
17. Fête de Nouveau-nés / Newborn celebration
18. Congés des Fêtes / Christmas holidays
19. Infotech - webinaire concernant le module paie (T4/R1) / On-line seminar
20. Système multifonction couleur (impression, copie, numérisation et fax) / Multifunction printer, copier, fax
21. Demande d'appui - Société d'histoire de Comté de Richmond / Support request
22. Demande de la Légion Royale Canadienne / Request
23. Demande du Club de patinage artistique de Richmond / Request
24. Dons & publicités/donations & publicity (Armée de Salut, Paniers de Noël, Carrefour jeunesse emploi, Société d'histoire de comté de Richmond, Comité ÉLÉ, Tournoi novice inter-régional de Richmond, RAVIR, Chambre de Commerce - souper bénéfice, Centre de ski de fond Richmond-Melbourne - souper bénéfice, L'Étincelle)

Voirie

25. Ponceau à remplacer sur chemin de la Rivière / Culvert on River road - replacement

Hygiène du Milieu

26. Offres de service - remplacement du débitmètre / Service offer
27. Achat de mini bacs de compost pour la cuisine / Purchase of mini compost bins for the kitchen

Factures

28. Factures/Bills

Varia

Levée de l'assemblée

Procès-verbal : 2016-11-07, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce Conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 3 octobre 2016;

Il est proposé par la conseillère Valérie Guénette, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, d'adopter le procès-verbal du 3 octobre 2016.

Whereas all and each of the members of this Council declared to have received, before this day, copy of the minutes of the October 3rd, 2016 council meeting;

It is proposed by councillor Guénette, seconded by councillor Garrett to adopt the minutes of the October 3rd, 2016 council meeting such as received.

Période de questions: 2016-11-07, aucun visiteur

Compte rendu de la séance du CCU : 2016-11-07, 3 Le Conseil prend connaissance du compte rendu de la séance du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 19 novembre 2016, déposé par l'inspecteur municipal.

Sur proposition de la conseillère Valérie Guénette, appuyé par le conseiller André Poirier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte le compte rendu et les recommandations du CCU, suite à la séance tenue le 19 octobre 2016; que le compte rendu soit déposé aux archives de la Municipalité.

Moved by councillor Guénette, seconded by councillor Poirier, it is resolved that Council adopts the minutes and the recommendations of the urban planning committee following the meeting of October 19th, 2016, tabled by the municipal inspector; that these minutes will be filed in the archives of the municipality.

Dérogation mineure : 2016-11-07, 4 **Attendu que** Monsieur Roger Arel du 88 chemin des Colibris a présenté une demande de dérogation mineure pour l'agrandissement du garage;

Attendu qu'avec l'agrandissement, le garage aura une superficie de 81,75 m² et la superficie totale des bâtiments accessoires présents sur la propriété sera de 111,52 m²;

Attendu que le règlement de zonage permet une grandeur maximale de 65 m² pour un garage et une superficie maximale de 90 m² pour l'ensemble des bâtiments accessoires présents sur la propriété;

Attendu que le Comité Consultatif d'Urbanisme a jugé qu'une autorisation devrait être donnée en raison de l'impact minime que le garage de cette grandeur aura dans cette zone et que la recommandation du comité consultatif d'urbanisme a déjà été acheminée au Conseil municipal pour décision lors de la séance régulière du 7 novembre 2016;

Sur proposition de la conseillère Valérie Guénette, appuyé par le conseiller André Poirier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne autorise la demande de dérogation mineure de Monsieur Roger Arel au 88 chemin des Colibris, concernant une superficie (81,75 m²) du garage et une superficie maximale (111,52 m²) pour l'ensemble des bâtiments accessoires sur la propriété.

Mister Roger Arel presented a minor dispensation request for an extension to an existing garage; whereas with this expansion the garage will have an area of 81,75 m² and the total area of the accessory buildings present on the property will be of 111,52 m²; whereas the zoning allows a maximum size of 65 m² for a garage and a maximum area of 90 m² for all accessory buildings present on the property;

The CCU committee judged that the authorization should be given for the reason that the impact of a garage of this size is minor in this zone.

It is moved by councillor Guénette, seconded by councillor Poirier, and resolved to authorize the application of Mister Roger Arel for a minor dispensation with regard to the dimensions of a garage on his property at 88 des Colibris Road.

Demande d'intervention Bell Canada : 2016-11-07, 5 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne approuve l'installation de deux (2) nouveaux poteaux intercalaires et d'un nouvel ancrage au 848, chemin Bell (projet # H47907) selon le document déposé par Bell Canada le 5 octobre 2016.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Fortier, it is resolved by the Council of the Township of Melbourne to approve the installation of two (2) new poles and a new anchor at 848 Bell Road (Project # H47907) according to the document filed by Bell Canada October 5th, 2016.

Règlement numéro 2016-08 : 2016-11-07, 6 Règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux et modifiant le règlement no. 2008-09 de la Municipalité du Canton de Melbourne;

Attendu que la «Loi sur les véhicules hors route» établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

Attendu qu'en vertu de l'article 626, paragraphe 14 du «Code de la sécurité routière», une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou une partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

Attendu que le Club Quad MRC du Val-Saint-François sollicite une autorisation à la municipalité pour circuler sur certains chemins municipaux;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 3 octobre 2016, et qu'une demande de dispense de lecture a été faite au présent règlement lors de son adoption et étant donné que les exigences de l'article 445 du «Code municipal» sont respectées;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller André Poirier et résolu à l'unanimité qu'un règlement de ce Conseil portant le numéro 2016-08 soit et est adopté.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux modifiant le règlement no. 2008-09 » et porte le numéro 2016-08 des règlements de la Municipalité du Canton de Melbourne.

Article 3 LIEUX DE CIRCULATION

L'article 6, du Règlement no. 2008-09, concernant la circulation des véhicules hors route permise sur les chemins municipaux est modifié comme suit :

- a) Il est ajouté au paragraphe « b » du premier alinéa de l'article 6 une distance de 350 mètres sur le chemin Burrill.
- b) Le paragraphe « c » du premier alinéa concernant la circulation sur le chemin Valley est abrogé.

Article 4 PÉRIODE DE TEMPS VISÉES

L'article 7, du Règlement no. 2008-09, concernant la période de temps visée est remplacé, pour se lire comme suit :

L'autorisation de circuler aux véhicules hors route visés, sur les lieux ciblés au présent règlement, n'est valide que pour la période allant du 1er décembre 2016 au 31 mars 2017. Nonobstant, le présent règlement est automatiquement renouvelé à moins qu'une des parties donne avis de soixante (60) jours à l'autre partie que les termes du règlement doivent être changés, ou qu'il y ait raison de résilier le contrat.

Article 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

James Johnston,
Maire

Cindy Jones,
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Fait et adopté par le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne ce 7 novembre 2016.

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Poirier, it is resolved to adopt the by-law no. 2016-08, a by-law modifying by-law no. 2008-09 allowing access to off road vehicles on certain municipal roads in the Township of Melbourne.

CPTAQ dossier du mois: 2016-11-07 La correspondance relative aux dossiers du mois (0756-10-7823, 1550-56-4565, 1651-20-6189, 0956-02-9049) a été déposée et expliquée par l'inspecteur municipal. / Correspondence relating to the monthly files was tabled and explained by the municipal inspector.

Correspondances: 2016-11-07 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 4 octobre au 7 novembre 2016, a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

The list of the correspondence received for the period from October 4th till November 7th, 2016 was given to every member of Council. The items from the correspondence being subject to a resolution will be filed in the archives.

Rapport du Maire : 2016-11-07 Le rapport du maire a été déposé et sera distribué gratuitement à chacune des adresses civiques sur le territoire de la municipalité durant le mois de novembre 2016 (art. 955 C.M.).

The mayor's report was tabled and will be distributed free of charge to every civic address in the territory of the municipality in November (art. 955 C.M.).

Avis de motion - budget 2017 : 2016-11-07, 7 Le conseiller Jeff Garrett a donné avis que lors de la séance extraordinaire portant sur le budget 2017, le lundi 12 décembre à 20 h, il déposera le règlement no. 2016-09, un règlement pour fixer les taux de taxes, les modalités de perception, et le plan triennal en immobilisation 2017-2018-2019; que le seul item à l'ordre de jour sera l'adoption dudit budget.

Councillor Garrett gave notice that at a special meeting of council for the 2017 budget, Monday, December 12th at 8 p.m. he will table by-law no. 2016-09, a by-law setting the rate of taxation, the conditions for payment for the 2017 year, and the three year capitalisation program; that the only question on the agenda is the adoption of said budget.

Résolution respectant les modalités du guide pour le programme TECQ 2014-2018 : 2016-11-07, 8 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide s'appliquant à elle pour recevoir la contribution gouvernementale, confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller André Poirier, et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide s'appliquant à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme

fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale, confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toutes modifications apportées à la programmation des travaux approuvés par la présente résolution.

Whereas the Township of Melbourne has acknowledged the guide concerning the methods of the governmental contribution within the framework of the gasoline excise grant (TECQ 2014-2018); whereas the municipality has to respect the terms of this guide to receive the funding available and confirmed in a letter from the *ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*;

It is proposed by councillor Miller, seconded by councillor Poirier, and resolved unanimously that the municipality makes a commitment to respect the modalities of the guide which apply.

Entente intermunicipale 2017 : 2016-11-07, 9 **Attendu que** la MRC du Val-Saint-François propose une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique d'une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographie;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne désire participer à cette entente selon les conditions suivantes;

Ressource rédaction et support-conseil : 50\$/heure
Ressource cartographie et support technique : 30\$/heure

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Jeff Garrett

Que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-haut mentionnées;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne réserve un montant d'heures pour l'année 2017 selon la répartition suivante : **0** heure à la ressource rédaction et support-conseil et quinze (**15**) heures à la ressource cartographique et soutien technique.

Moved by councillor Guénette, seconded by councillor Fortier, it is resolved that Council will participate in the inter-municipal agreement concerning urban planning and mapping services; that the Municipality will reserve for the year 2017 a block of **0** hours for compilation and consulting services, and fifteen (**15**) hours for mapping and technical services.

Entente Inspecteur : 2016-11-07, 10 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne partage le service de l'inspecteur municipal et du responsable de l'urbanisme avec la Ville de Richmond selon l'entente en date de décembre 2015;

Attendu que le partage des services de l'inspecteur et du responsable de l'urbanisme satisfait les membres du Conseil;

Il est proposé par la conseillère Valérie Guénette, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, et résolu à l'unanimité que le Conseil accepte le renouvellement de l'entente sur le partage des services et frais associés de l'inspecteur et du responsable de l'urbanisme avec la Ville de Richmond; que le Conseil autorise le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer la nouvelle entente.

Moved by councillor Guénette, seconded by councillor Fortier, it is resolved that council is satisfied with the arrangement with the Town of Richmond respecting the sharing of a municipal inspector and responsible for urban planning; that the council authorizes the mayor and the director general/secretary-treasurer to sign the renewal agreement.

Calendrier des séances 2017 : 2016-11-07, 11 **Attendu que** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires de la prochaine année en y fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Lois Miller, et résolu à l'unanimité que les séances ordinaires du conseil débuteront à 19 h 30 et que le calendrier s'établit comme suit :

9 janvier/January 9 (lundi)	6 février/February 6 (lundi)
6 mars/March 6 (lundi)	3 avril/April 3 (lundi)
1 ^{er} mai/May 1 (lundi)	5 juin/June 5 (lundi)
3 juillet/July 3 (lundi)	7 août/August 7 (lundi)
5 septembre/September 5 (mardi)	2 octobre/October 2 (lundi)
13 novembre/November 13 (lundi)	4 décembre/December 4 (lundi)

Qu'un avis public du présent calendrier soit publié par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Miller, it is resolved to adopt the above calendar concerning the regular meetings of council for the year 2017 and that the meetings will begin at 7:30 p.m.

Fête de Noël : 2016-11-07, 12 Sur proposition du conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité que la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à participer à la fête de Noël organisée par la Ville de Richmond pour les citoyens de Richmond, Melbourne et Cleveland.

Moved by councillor Fortier, seconded by the councillor Garrett, it is resolved to participate in a Christmas celebration organized by the Town of Richmond for the citizens of Richmond, Melbourne and Cleveland.

Fête des Nouveau-nés : 2016-11-07, 13 Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à participer à la fête des Nouveau-nés organisée par la Ville de Richmond pour les citoyens de Richmond, Melbourne et Cleveland en janvier 2017.

Moved by councillor Langeveld, seconded by the councillor Miller, it is resolved to participate in a celebration to recognize the new babies of the year to be held in January 2017, organized by the Town of Richmond for the citizens of Richmond, Melbourne and Cleveland.

Congé des Fêtes : 2016-11-07, 14 Sur proposition du conseiller André Poirier, appuyé par la conseillère Lois Miller il est résolu à l'unanimité que le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2016 au 3 janvier 2017 inclusivement.

Moved by councillor Poirier, seconded by councillor Miller, it is resolved that the municipal office will be closed from December 23rd, 2016 until January 3rd, 2017 included.

Infotech - webinaire concernant le module paie (T4/R1) : 2016-11-07, 15 Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Valérie Guénette, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise une dépense de 145 \$(plus taxes) pour un webinaire concernant le module paie (T4/R1) à la directrice générale, le 13 décembre 2016.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Guénette, it is resolved to authorize an expenditure of 145\$ (plus taxes) for an on-line seminar regarding the pay software (T4/R1) to be held on December 13th, 2016 for the director general.

Système multifonction couleur (impression, copie, numérisation et fax) : 2016-11-07 Le point est reporté à une séance subséquente du Conseil. / This point is postponed to a future session of this Council.

Demande d'appui - Société d'histoire de comté de Richmond : 2016-11-07, 16 **Considérant que** la Société d'histoire de comté de Richmond souhaite présenter une demande de subvention dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants, constituée à partir du Fonds de développement des territoires de la MRC du Val-Saint-François pour réaliser quatre événements de nature historique et culturelle entre le 5 novembre 2016 et le 30 mai 2017;

Considérant que la Société d'histoire de comté de Richmond a besoin de l'appui du Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne lors de la présentation de sa demande de subvention;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller André Poirier et résolu que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne appuie la demande de subvention de la Société d'histoire de comté de Richmond auprès de la Politique de soutien aux projets structurants, constituée à partir du Fonds de développement des territoires de la MRC du Val-Saint-François pour réaliser quatre événements de nature historique et culturelle entre le 5 novembre 2016 et le 30 mai 2017. (Le conseiller Simon Langeveld s'abstient.)

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Poirier, it is resolved that the Council of the Township of Melbourne supports the grant request of the *Richmond County Historical Society* from the *Politique de soutien aux projets structurants* created from the *Fonds de développement* of the MRC du Val-Saint-François to prepare up to four events of a historical and cultural nature that will be presented between November 5th, 2016 and May 30th, 2017. (Councillor Langeveld abstains.)

Demande de la Légion Royale Canadienne - Filiale 15 : 2016-11-07, 17 **Attendu que** la Légion Royale Canadienne - Filiale 15 planifie une parade et une fête le dimanche 2 juillet, 2017 pour la célébration du 150e du Canada;

Attendu que la Légion Royale Canadienne - Filiale 15 demande à la Municipalité du Canton de Melbourne de participer à la parade pour la célébration du 150e du Canada;

Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne participe à la parade afin de souligner le jour de la Confédération et le 150e du Canada organisé par la Légion Royale Canadienne, le dimanche 2 juillet 2017; que le Conseil

autorise une aide financière de 1 000 \$ à la Légion Royale Canadienne en 2017 pour cette activité. (Le conseiller Simon Langeveld s'abstient.)

Whereas the Royal Canadian Legion - Branch 15 asks the Township of Melbourne to participate in the confederation day parade and party to celebrate Canada's 150th;

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Fortier, it is unanimously resolved that the Council of the Township of Melbourne will participate in the confederation day parade and 150th anniversary party organized by the Royal Canadian Legion on Sunday, July 2nd, 2017; that the Council authorizes a financial assistance to the amount of 1 000 \$ to the Royal Canadian Legion payable in 2017 for this activity. (Councillor Langeveld abstains.)

Demande du Club de patinage artistique de Richmond : 2016-11-07, 18 **Attendu que** le Club de patinage artistique de Richmond a présenté une demande de subvention lors de l'inscription, basée sur les inscriptions les plus élevées soit de l'année courante ou soit de la moyenne des quatre (4) dernières années;

Attendu que pour la saison 2016-2017 il n'y a pas de patineurs provenant de la Municipalité du Canton de Melbourne;

Attendu que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne est sensible à leur situation financière et aux préoccupations des membres du club;

Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller André Poirier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise un don de 500 \$ pour la saison 2016-2017 au Club de patinage artistique de Richmond.

Whereas the «Club de patinage artistique de Richmond» presented a request for financial assistance based on enrollment to be calculated on the higher of either the enrollment of the year or the average of the last four (4) years; whereas for the 2016-2017 season there are no skaters from the Township of Melbourne; whereas the Council of the Township of Melbourne is aware of their financial situation and to the concerns of the members;

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Poirier, it is unanimously resolved that the Council of the Township of Melbourne authorizes a donation of 500 \$ for the 2016-2017 season to the «Club de patinage artistique de Richmond».

Publicités/dons : 2016-11-07, 19 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller André Poirier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif :

Société d'Histoire de comté de Richmond	200 \$
Comité ÉLÉ	57 \$
Armée de Salut	100 \$
Paniers de Noël	100 \$
Carrefour Jeunesse Emploi	500 \$
Tournoi inter-régional novice de Richmond	50 \$
Chambre de Commerce (2-billets)	130 \$
Centre de ski de fond Richmond-Melbourne(1-billet)	100 \$

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Poirier, it is resolved that Council authorizes the above expenditures for donations to non-profit organizations.

Ponceau chemin de la Rivière : 2016-11-07 **Attendu qu'il** est nécessaire de refaire un ponceau du chemin de la Rivière;

Attendu que la complexité des travaux dépasse les ressources de la municipalité;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne a demandé à la firme *EXP* de soumettre une offre de services à la production de plans et devis et de réaliser une estimation préliminaire des coûts de remplacement;

Attendu que les coûts pour les plans et devis du projet sont inférieurs à 25 000\$;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Valérie Guénette, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne accepte l'offre de la firme *EXP* à la préparation des plans et devis pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin de la Rivière, selon les documents en date du 7 novembre 2016.

Whereas it is necessary to replace a culvert on River Road; whereas the complexity of the work exceeds the resources of the municipality; whereas the Township of Melbourne asked the firm *EXP* to inspect the culvert on River Road and to prepare a preliminary estimate of the costs; whereas the projected costs of the project for the preparation of the plans is less than 25 000\$;

Moved by councillor Guénette, seconded by councillor Langeveld, it is resolved unanimously that the Council of the Township of Melbourne accepts the offer of the firm *EXP* for the preparation of the plans and the estimates for the replacement of a culvert on River Road, and that according to documents tabled at the municipality on November 7th, 2016.

Offres de service - remplacement du débitmètre : 2016-11-07, 21
Attendu qu'il est nécessaire de remplacer le débitmètre magnétique avec transmetteur à distance situé dans la chambre de mesure sous la route 243;

Attendu que la municipalité avait demandé des soumissions pour l'achat et l'installation du débitmètre;

Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller André Poirier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte l'offre de la compagnie *Les compteurs Lecomte Itée* relative à l'achat et à l'installation du débitmètre magnétique avec transmetteur à distance selon le courriel en date du 2 novembre 2016; qu'une copie du courriel sera déposée aux archives de la Municipalité.

Whereas it is necessary to replace the magnetic water meter with remote transmitter located in a chamber under the route 243; whereas the municipality had requested offers for the purchase and installation of the water meter;

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Poirier, it is resolved unanimously that council accept the offer from *Les compteurs Lecomte Itée*. for the purchase and installation of a magnetic water meter with remote transmitter according to the email dated November 2nd, 2016; that a copy of the email will be deposited in the archives of the Municipality.

Achat de mini bacs de compost pour la cuisine : 2016-11-07, 22
Attendu que la SGMR du Val-Saint-François a adopté un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) incluant l'élimination des matières organiques vers les sites d'enfouissement;

Attendu qu'en lien avec les mesures 25 et 26 du PGMR, les municipalités devront choisir si elles désirent offrir un service municipal de collecte porte-à-porte des matières organiques (bac brun) ou si elles préfèrent implanter un programme obligatoire de compostage domestique avec inventaire et suivi;

Attendu que Le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne priorise le compostage domestique afin de réduire la quantité de déchets et ainsi respecter les exigences du PGMR de la MRC du Val-Saint-François;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par la conseillère Valérie Guénette, et résolu à l'unanimité que le Conseil autorise une dépense pour l'achat de 550 mini bacs à compost pour la cuisine pour fournir un à chaque ménage.

Whereas the SGMR of the Val-Saint-François adopted a waste management plan including the removal of organic materials from the regular garbage collection; whereas in connection with the measures 25 and 26 of the waste management plan, municipalities must choose whether they wish to provide a municipal pick up service of organic matter (brown bin) or if they prefer to implement a mandatory program of home composting with inventory and monitoring; whereas the Council of the Township of Melbourne prioritizes home composting to reduce waste and thus meeting the requirements of the waste management plan of the MRC du Val-Saint-François;

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Guénette, it is resolved unanimously that Council authorizes an expense for the purchase of 550 mini compost bins for the kitchen to provide one to every household.

Factures : 2016-11-07, 23 **Attendu que** la directrice générale/secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 61 447,28 \$) et des chèques émis (montant : 12 433,00 \$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller André Poirier, appuyé par le conseiller Jeff Garrett que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du Conseil soient acceptés et/ou payés.

Whereas the director general/secretary-treasurer gave a copy of the list of the accounts to be paid (61 447,28\$) and the payments issued (12 433,00\$) to each Council member;

It is proposed by councillor Poirier, seconded by councillor Garrett that the accounts to be paid and cheques issued, according to lists given to each council member are accepted and/or paid.

Levée de la séance : 2016-11-07, 24 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par la conseillère Valérie Guénette que la séance soit levée à 21 h 45. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 5 décembre 2016.

All the subjects on the agenda having been the object of discussions and resolutions, where necessary, it is proposed by councillor Guénette that this meeting be closed at 9:45 p.m. The next regular council meeting will be held on Monday, December 5th, 2016.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale/secrétaire-trésorière